

# La Zone franc

## L'ESSENTIEL

La Zone franc est un espace économique et monétaire qui réunit deux unions monétaires (rassemblant respectivement 8 et 6 pays africains), l'Union des Comores et la France. Son objectif est de favoriser la stabilité monétaire et financière, condition nécessaire au développement.

Son cadre institutionnel s'appuie sur **deux principes de coopération monétaire** :

- Une **parité de change** fixe des trois monnaies des pays africains de la Zone franc avec l'euro ;
- Une **garantie de convertibilité illimitée** de ces trois monnaies en euros, par le Trésor français.

En contrepartie de la garantie du Trésor français, les réserves de change des États de la Zone franc sont centralisées. Cette centralisation s'effectue en deux temps : centralisation des réserves de change des États auprès de leur banque centrale, puis dépôt d'une partie des avoirs de ces banques centrales auprès du Trésor français sur des comptes d'opérations rémunérés. En complément, un cadre de convergence économique permet de favoriser la stabilité, l'intégration et la coopération au sein de la Zone franc (voir « Comprendre »).

Les deux unions monétaires et l'Union des Comores émettent des monnaies différentes :

- **L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)** comprend le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La monnaie commune est le Franc CFA (Communauté financière africaine, XOF). Le siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est situé à Dakar au Sénégal ;
- **la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)** comprend le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. La monnaie est le Franc CFA (Coopération financière en Afrique Centrale, XAF). Le siège de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est situé à Yaoundé au Cameroun ;
- **L'Union des Comores** a pour monnaie le franc comorien (KMF). La Banque centrale des Comores est installée à Moroni.

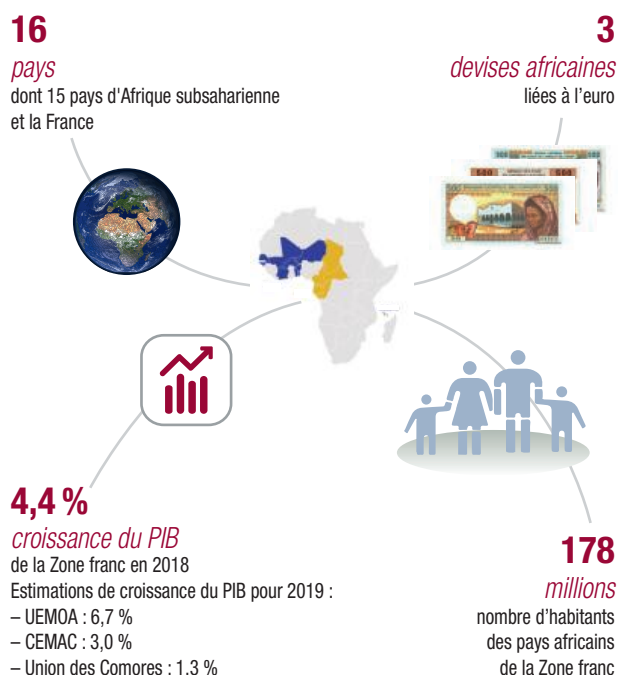
La France prend part au fonctionnement des institutions communes de la Zone franc. La Banque de France, notamment, est membre de certaines instances de gouvernance des trois banques centrales africaines ; elle participe aux réunions semestrielles des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales de la Zone franc et publie les rapports annuels de la Zone franc.

Une réforme de la coopération monétaire entre la France et l'UEMOA, qui prévoit notamment un changement de nom de la monnaie en « ECO », a été lancée fin 2019. Pour en savoir plus, voir cette [note d'information](#).

## UN PEU D'HISTOIRE

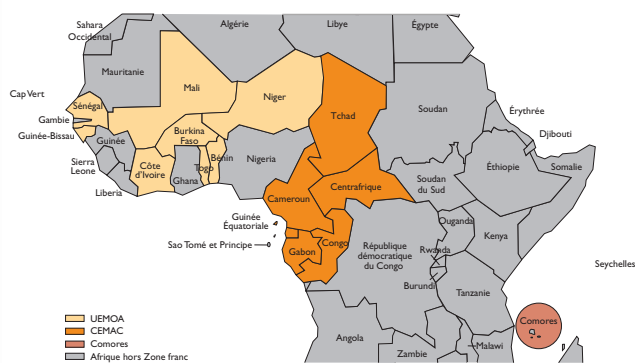
- **1945** Création du franc CFA dans les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.
- **1954-1962** Transformation institutionnelle de la Zone franc à la suite de l'indépendance des pays membres.
- **1972** Nouveaux accords de coopération monétaire.
- **1975** Indépendance des Comores. En 1976, création du franc comorien.
- **1977-1978** Transfert des sièges des banques centrales en Afrique.
- **1984** Retour du Mali dans la Zone franc.
- **1985** Entrée de la Guinée équatoriale dans la Zone franc.
- **1994** Dévaluation de 50 % des francs CFA et 33 % du franc comorien. Lancement du cadre de convergence et d'intégration économique.
- **1997** Entrée de la Guinée-Bissau dans la Zone franc.
- **1999** Le Conseil de l'Union européenne reconnaît les accords de coopération monétaire au sein de la Zone franc. Les francs CFA et comorien sont liés à l'euro sans modification des parités.

## QUELQUES CHIFFRES



Sources : BCEAO, BEAC, FMI et Banque mondiale, calculs Banque de France.

## La Zone franc, une coopération monétaire entre trois ensembles géographiques en Afrique



### Cours des monnaies de la Zone franc

Les taux de change entre l'euro et les monnaies africaines de la Zone franc sont restés inchangés depuis la création de l'euro :

- 1 euro = 655,957 FCFA (pour les deux francs CFA : XOF et XAF) ;
- 1 euro = 491,968 KMF (francs comoriens).



Billet de 10 000 francs CFA de la BCEAO.



Billet de 10 000 francs CFA de la BEAC.

## COMPRENDRE

### Les principaux critères de convergence en Zone franc

Pour les pays de l'UEMOA :

- inflation limitée à 3 % par an ;
- dette publique limitée à 70 % du produit intérieur brut (PIB) ;
- déficit budgétaire limité à 3 % du PIB.

Pour les pays de la CEMAC :

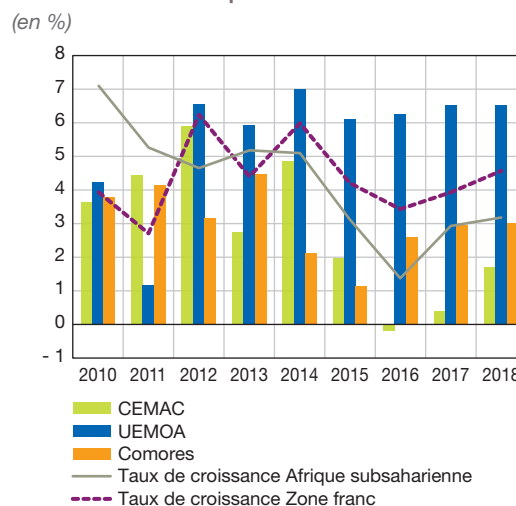
- inflation limitée à 3 % par an ;
- dette publique limitée à 70 % du PIB ;
- solde budgétaire de référence, intégrant une règle d'épargne financière sur ressources pétrolières, supérieur à - 1,5 % du PIB ;
- non-accumulation d'arriérés de paiements.

Pour l'Union des Comores :

- inflation limitée à 3 % par an ;
- dette publique limitée à 70 % du PIB ;
- solde budgétaire de base supérieur à 0 % du PIB ;
- non-accumulation d'arriérés de paiements.

Ces critères de convergence font l'objet d'un suivi semestriel par le Comité de convergence de la Zone franc, constitué en 1999. Cette instance de coordination réunit l'UEMOA, la CEMAC, l'Union des Comores et la France ; elle prépare la réunion des ministres et gouverneurs de la Zone franc.

### Croissance en Afrique subsaharienne et Zone franc (en %)



Sources : FMI (REO).

## POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- Présentation de la Zone franc, Banque de France
- Rapports annuels de la Zone franc, Banque de France
- La Zone franc de 1939 à aujourd'hui, ministère français de l'Économie et des Finances

Autre lien :

- L'économie internationale, Mes questions d'argent

Sites internet des institutions africaines de la Zone franc :

- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
- Banque des États de l'Afrique Centrale
- Banque centrale des Comores
- Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
- Union économique et monétaire ouest africaine